

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 24 janvier 2020</b>                                         | <b>N° 2020-54</b>   |

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE  
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45  
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00  
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
  
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00  
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10  
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                           |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------|
|  | Conseil du 24 janvier 2020                                | Délibération |
|                                                                                   | Direction de la multimodalité<br><br>Service modes actifs | N° 2020-54   |

---

## Soutien au congrès 2020 de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) à Bordeaux - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Bordeaux s'illustre depuis plusieurs années par une politique transport engagée qui porte ses fruits. La part modale des déplacements effectués à vélo est en constante augmentation avec notamment une hausse de 60% de la pratique ces 5 dernières années. De nombreux aménagements sont réalisés chaque année pour faciliter le confort des cyclistes, des investissements sont faits pour augmenter la qualité des services rendus et ainsi constituer un véritable système vélo.

L'accueil du congrès de la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette) sera l'occasion de mettre en lumière le travail engagé par la métropole et de valoriser le bilan de son 2ème Plan Vélo métropolitain 2017 – 2020.

Plus de 450 personnes de tous horizons – associations, élus, techniciens, citoyens – sont attendues les jeudi 6 et vendredi 7 février 2020 à cette occasion pour parler vélo. Un salon d'exposition se tiendra lors de la journée d'études du 7 février, auquel participeront une trentaine de professionnels (entreprises, collectivités, start-up...) souhaitant développer et échanger autour des mobilités actives. Plusieurs animations seront, par ailleurs, proposées à l'occasion de ce 20ème Congrès (balade à vélo, ...), d'envergure nationale.

Au programme de l'édition 2020 du Congrès de la FUB :

- **jeudi 6 février 2020, en soirée - Cérémonie de remise des prix du « Baromètre des villes cyclables »** : en septembre 2019, la FUB lance la seconde édition du « Baromètre des villes cyclables » qui a pour objectif d'aider les décideurs à prioriser les besoins dans leurs territoires en mesurant l'écart entre le ressenti et les attentes des cyclistes. Cette seconde édition ne se contentera pas de classer les villes entre elles mais fournira des analyses comparatives fines sur l'évolution des différents indicateurs depuis 2017, date de la première édition du Baromètre, au sein d'un même territoire. Le congrès 2020 à Bordeaux sera donc l'occasion de dévoiler le palmarès des villes les plus cyclables de France selon les usagers. 5 prix seront remis aux villes lauréates. De nombreux participants et une large couverture presse sont attendus pour cette cérémonie.
- **vendredi 7 février 2020, de 9h30 à 17h30 - Journée d'études** : la journée sera l'occasion pour plus de 450 personnes venues de toute la France de travailler sur les questions de mobilité. Elus,

techniciens de l'Etat et des collectivités territoriales, experts et chercheurs, dirigeants et militants associatifs seront ainsi invités à croiser regards et expériences avec des perspectives communes : favoriser l'usage quotidien du vélo et contribuer à la mise en œuvre des mesures obtenues dans le cadre du plan vélo.

Le choix du thème de cette journée d'étude, sera encouragé par les opportunités du territoire de Bordeaux Métropole et permettra d'aborder des problématiques très actuelles et communes à bon nombre de collectivités et associations telles que : l'aménagement, le patrimoine et l'urbanisme, le vélo à part entière dans les questions de multimodalité, les ruptures urbaines, le vélo choix de vie-choix de ville, l'apprentissage de la mobilité à vélo, la logistique urbaine ou encore le tourisme à vélo.

Le coût de la manifestation est estimé à 133 000€, auquel il vous est proposé, suite à la demande faite par la FUB, une participation de 25 000€ de Bordeaux Métropole, soit une aide de près de 19%.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole propose d'accompagner davantage cet évènement avec la mise en place d'un prêt de vélo gratuit par la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA) à la disposition des congressistes qui le souhaitent.

Cette aide en nature permettra de faciliter le déplacement des congressistes lors de leur séjour à Bordeaux mais aussi mettre en valeur la politique de Bordeaux Métropole en faveur du vélo, en découvrant le service de prêt délivré par la MAMMA mais aussi en les incitant à se déplacer à vélo et découvrir les aménagements cyclables de la Métropole.

Il sera ainsi mis en place un prêt de vélo classique spécifique pour cette occasion, dérogeant aux modalités du prêt de vélo métropolitain adoptées le 7 juillet 2017, qui ne s'adresse qu'aux seuls habitants majeurs de la métropole, et qui rencontre par ailleurs un vif succès (plus de 1 600 vélos en cours de prêts au mois d'octobre 2019 sur les 22 communes du territoire métropolitain).

Les modalités du contrat de prêt de vélo aux participants du congrès seront les suivantes :

- le prêt de vélo sera limité à un vélo par participant majeur et pour une durée de 7 jours maximum,
- ce prêt sera réservé aux participants du congrès sur présentation de leur pièce d'identité, de leur pass ou ticket d'entrée au congrès et d'un RIB,
- le vélo devra être emprunté et restitué à la Maison métropolitaine des mobilités alternatives au 69, cours pasteur (33000 Bordeaux) sur les horaires d'ouverture du service,
- l'emprunteur sera tenu responsable de la sécurité et de l'entretien du vélo,
- en cas de vol ou de non restitution, le montant équivalent à la valeur du vélo soit 268€ sera prélevé sur le compte de l'emprunteur dans les 30 jours suivant la date d'expiration du contrat,
- la signature à la MAMMA d'un exemplaire du contrat spécifiquement créé pour l'occasion et joint à la présente délibération.

Cette aide indirecte de la Métropole est évaluée à 3 000€, considérant 100 vélos prêtés durant les 2 jours de congrès, à 15€/jour de location. Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif 2020 de l'association, au regard du nombre précis de vélos qui auront été ainsi prêtés et de leur valorisation actualisée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2016-722 du Conseil de Bordeaux Métropole du 2 décembre 2016 portant adoption du 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020 « Bordeaux, capitale du vélo »,

**VU** la délibération n°2017-484 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2017 adoptant le prêt de vélos métropolitains,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la démarche de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) s'inscrit dans les actions en faveur de la politique métropolitaine de mobilité et en particulier, de sa politique vélo,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 25 000 euros à la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) pour l'organisation de son 20ème Congrès annuel à Bordeaux,

**Article 2** : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport,

**Article 3** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sous réserve de son adoption, chapitre 65 article 65748, fonction 844.

**Article 5** : d'adopter un nouveau contrat de prêt de vélo métropolitain dans le cadre du congrès annuel de la FUB, lequel sera annexé à chaque contrat conclu avec l'utilisateur.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

|                                                          |                           |
|----------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>27 JANVIER 2020</b> | Pour expédition conforme, |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>27 JANVIER 2020</b>             | la Vice-présidente,       |
|                                                          | Madame Brigitte TERRAZA   |